



# PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2024

Date de la séance : 17 juin 2024.

## ORDRE DU JOUR

- Validation du PV du précédent CA.
- Membres CA pour prefecture
- Point financement (subvention) ; situation financière de l'association.
- Services des opérations
- Candidatures au conseil exécutif
- Ouverture du poste de directeur exécutif des services opérationnels
- Ouverture du poste de directeur exécutif des infrastructures
- Point sur les délégations (comptabilité)
- Gestion de la double casquette bénévole/CA
- Gestion bénévoles doubles casquettes (centrales / locales)
- Permanence (agent de permanence / cadre de permanence)
- Période d'essais globale (3 mois)
- Vérification identité
- Questions diverses
- Point informatique (Killian BOUBENNEC)
- Autorisation "attaque de force" (Killian BOUBENNEC)

## PARTICIPATION

- Lucas VOLET (PR)
- Jennifer MARZIANO (APR)
- Vanille ANDRIANASOLO
- Killian BOUBENNEC
- Astrid NAVILYS (INVITÉ) - Auditeur libre



## Validation du PV du précédent CA

*Motion : Validation du PV concernant le CA du 08 05 2024*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Le PV CA du 08 05 2024 est approuvé.

## Membres CA pour prefecture

Discussion : Le président explique que la préfecture a rejeté le dernier PV d'AGE car l'identité des membres du CA n'étaient pas indiqués.

Le président indique donc que conformément à la décision de l'assemblée générale le CA se présentera comme suit :

- M. Lucas VOLET, Président.
- Mme Jennifer MARZIANO, Trésorière.
- Mme Vanille ANDRIANASOLO, Administratrice.
- M. Killian BOUBENNEC, Administrateur.

## Point financement (subvention) ; situation financière de l'association.

Discussion : Le président explique la situation financière de l'association qui demeure confortable, cependant, au vue de l'évolution des projets il indique avoir besoin de financement supplémentaire. Il annonce la nomination de Mme Astrid NAVILYS au poste de chef de cabinet. Femme très engagée dans le monde associatif elle sera un élément essentiel dans la recherche de subvention.

## Services des opérations

Discussion : Explication du transfert opé -> social et la nécessité de créer le service formation.

*Motion : Fermeture du service des opérations*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Le service des opérations est désormais fermé.



*Motion : Création du service formations*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Le service formation est nouvelle créée.

## Candidatures au conseil exécutif (DEXL)

*Motion : Nomination de Mme Elnaz SHERAFAT au poste de directeur exécutif des services locaux*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 0

Contre : 4

Abstention : 0

Conclusion : Mme Elnaz SHERAFAT n'est pas nommée DEXL.

*Motion : Nomination de Mme Alicia Dos santos au poste de directeur exécutif des services locaux*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 0

Contre : 4

Abstention : 0

Conclusion : Mme Alicia DOS SANTOS n'est pas nommée DEXL.

*Motion : Nomination de M. Amar Guerirem au poste de directeur exécutif des services locaux*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : M. Amar GUERIREM est nommé DEXL pour une durée d'un an à compter du 17 06 2024.



## Ouverture du poste de directeur exécutif des services opérationnels

Discussion :

Motion : *Ouverture du poste de directeur exécutif des services opérationnels (DEXO)*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : L'ouverture DEXO est approuvée.

## Ouverture du poste de directeur exécutif des infrastructures

Discussion : Killian, difficulté du poste, nécessité de faire le bon choix.

Motion : *Ouverture du poste de directeur exécutif des infrastructures (DEXI)*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : L'ouverture DEXI est approuvée.

## Point sur les délégations (comptabilité)

Discussion : Le président explique le principe de neutralité comptable pour les délégations. En effet, conformément au cadre légal, une délégation aura sa propre gestion comptable et bancaire.

## Gestion de la double casquette bénévole/CA

Discussion : Suite à des remontées de bénévoles de l'association, le président a souhaité indiquer le fonctionnement de la double casquette bénévole / membre du CA. Il a été explicité qu'un membre du CA n'a aucun pouvoir exécutif. En dehors d'une séance du conseil d'administration, un membre du CA n'a aucun pouvoir décisionnel et exécutif sur les bénévoles.

## Gestion bénévoles doubles casquettes (centrales / locales)

Discussion : Le président explique la nécessité de définir un cadre concernant la double casquette pour un bénévole ayant un rôle dans les services centraux et locaux. Il est suggéré de pouvoir avoir 3 casquettes maximum.



## Permanence (agent de permanence / cadre de permanence)

Discussion : le président explique le projet de créer une permanence téléphonique.

*Motion : Approbation du projet de "permanence"*

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : le projet est approuvé.

## Période d'essais globale (3 mois)

Discussion : Après une discussion sur le sujet, les membres du CA décident de reporter ce point au prochain CA.

## Vérification identité

Discussion : Conformément aux demandes des pouvoirs publics, il est demandé la vérification de la pièce d'identité pour les bénévoles occupant une place importante au sein de l'association. De plus, un contrôle inopiné d'identité des bénévoles pourrait être effectué.

## Questions diverses

### Point informatique (Killian BOUBENNEC)

Discussion : Concernant la maintenance informatique de juin, Killian nous informe de quelques problèmes rencontrés, certificat SSL, multiples attaques DDOS qui ont été neutralisées et qui nécessitent une vérification.

### Autorisation "attaque de force" (Killian BOUBENNEC)

Motion : Autorisation du président à prendre un arrêté visant l'autorisation de M. Killian BOUBENNEC à effectuer des attaques pentest pour une durée de 72h valable à l'exécution d'un arrêté.

Proposition par Lucas VOLET

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Conclusion : Le président est autorisé à prendre un arrêté en ce sens.

Au nom du conseil d'administration,

M. Lucas VOLET

Président de l'association

